

Le gouvernement a refusé tous les amendements sous prétexte qu'ils mettraient l'accord en péril. Pareille attitude trahit un grave manque de confiance envers les députés, envers les premiers ministres provinciaux et envers l'ensemble des Canadiens.

Un débat libre et complet ne peut que contribuer à renforcer l'accord. Le comité mixte qui a travaillé avant le rapatriement de la constitution en 1982 a tenu des audiences publiques pendant un an. Le gouvernement actuel n'a laissé au comité que quelques semaines pour tenir des audiences et il a refusé d'organiser des séances à l'extérieur d'Ottawa.

Voyons les amendements proposés par mon parti. Nous voulons tout d'abord faire figurer parmi les caractéristiques fondamentales du Canada la reconnaissance de nos peuples autochtones, de notre mosaïque culturelle et des identités régionales ainsi que l'avantage d'une libéralisation des échanges entre les provinces.

Nous voulons accorder plus de protection aux minorités des langues officielles en imposant au Parlement la charge de promouvoir aussi bien que de défendre les droits linguistiques des minorités officielles.

Nous aimerions également voir l'engagement ferme d'accorder la primauté à la Charte des droits et libertés, afin que les droits et libertés fondamentaux des Canadiens n'aient nullement à souffrir de conflits possibles avec les autres articles de l'Accord.

Nous croyons en un Sénat électif, et la formule que nous proposons accélérerait justement ce passage d'un Sénat nominatif à un Sénat électif en assurant dorénavant l'élection des sénateurs au fur et à mesure des vacances qui se produisent, au lieu de les nommer à partir des listes provinciales.

En outre, notre amendement relatif au Sénat reconnaîtrait aux citoyens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest le droit à l'élection sénatoriale, parce que l'Accord actuellement en discussion nous laisse avec une inégalité, du fait que les Canadiens habitant au nord du 60^e parallèle n'auront droit à aucune représentation future ou nomination au Sénat.

Ce sont là des amendements sensés et raisonnables qui répondent aux préoccupations des femmes, des autochtones et des Canadiens dont la première langue est autre que le français et l'anglais. Tous les représentants de ces groupes ont fait des exposés très émouvants au comité mixte, malheureusement ils se sont heurtés à un mur car la majorité conservatrice a refusé d'admettre le moindre amendement.

Si le gouvernement avait été disposé à accepter ces amendements, la résolution en discussion aurait été renforcée, et la joie que nous cause à tous l'accession du Québec n'aurait pas été assombrie par la pensée que beaucoup de Canadiens réfléchissent mal la précipitation de mauvais ton et antidémocratique avec laquelle l'affaire a été menée.

Avant le référendum de 1980, les libéraux avaient promis à la population du Québec que leur vote en faveur du Canada serait suivi de notre côté d'un effort de renouvellement du

Modification constitutionnelle de 1987

fédéralisme. La motion en discussion aujourd'hui réalise partiellement cet engagement et je dois donc voter pour, mais j'aurais aimé que le gouvernement veuille bien prendre le temps et la peine de faire tout de suite ce qu'il faut, au lieu de s'en remettre aux gouvernements à venir du soin de réaliser un véritable consensus.

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, nous pouvons dire, je crois, que le débat et les événements d'aujourd'hui passeront à l'histoire. Je suis très heureux de prendre part au débat sur ce qu'il est convenu d'appeler l'Accord du lac Meech et plus précisément sur le rapport du comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur l'Accord constitutionnel de 1987.

Comme bien d'autres députés, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance de ce rapport. Pour ceux qui n'en ont pas encore eu la chance, je leur recommande fortement. C'est un document très bien rédigé et très équilibré. Les coprésidents du comité, le sénateur Arthur Tremblay et le député de Cambridge (M. Speyer), ont accompli un travail remarquable, autant en dirigeant le comité qu'en rédigeant le rapport.

Ce document repose sur un consensus peu commun de personnes et d'organismes, non seulement parce que les gens ont pu se faire entendre par le comité ou lui présenter leurs mémoires, mais, ce qui est encore plus important, parce que la participation aux travaux du comité représentait un événement historique en ce sens que l'on cherchait à mieux comprendre le rôle du Québec au sein du Canada. Je pourrais dire que c'est même ce dont traite cet Accord.

Une bonne part du débat public a porté sur d'autres questions importantes mais nous avons parfois oublié que l'Accord traite du rôle du Québec. En 200 ans de politique canadienne, il n'y a pas eu de question qui nous ait occupés plus que celle-là. En fait, il n'y a pas un chapitre de l'histoire canadienne qui ne comporte quelques pages sur la recherche d'une meilleure compréhension du rôle du Québec au sein de la famille canadienne.

A travers toute l'histoire du Canada, de 1760 à 1763, lors de l'Acte de Québec en 1774, lors de l'Acte constitutionnel de 1791, lors de la mise en oeuvre du Rapport Durham en 1840 et au moment d'adopter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, le rôle du Québec a toujours été en cause. Par conséquent, ne nous méprenons pas sur l'objectif de l'Accord. Celui-ci tend précisément à établir le rôle du Québec au sein du Canada, à l'aube du XXI^e siècle.

A notre époque, le débat a commencé avec la révolution prétendument tranquille de 1960. Au cours des années 60 et 70, on a obtenu toutes sortes de réponses à la question de l'heure: que veut le Québec? Les Québécois ont dit: maîtres chez nous, égalité ou indépendance, souveraineté-association, jusqu'au moment du débat référendaire. Au jour le jour, la radio, les journaux et la télévision nous mettaient au courant d'un phénomène plutôt tumultueux, celui d'un pays en train de se redéfinir à mesure que la société québécoise elle-même se cherchait, dans la seconde moitié du XX^e siècle.